

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine "Saint-Paul": 1 ère répartition des crédits pour 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la Ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine « Saint-Paul » à Marseille (13 ème arrondissement), suivant le tableau ci-annexé, le GIP Marseille Rénovation Urbaine sollicite l'octroi d'une subvention d'équipement de 10.550 € pour la requalification d'un terrain multi-activités.

Ce terrain, déjà existant, est situé sur une parcelle située entre l'avenue Corot, la traverse Signoret et la voie desservant les résidences Bellevue et Corot. Ladite parcelle accueille à ce jour un bassin de rétention au sud-est et le terrain d'assiette du futur centre social Saint-Just Corot.

Compte tenu du fait que la subvention de l'ANRU (43.633 €) afférente à cette opération a été annulée en raison du dépassement des délais, la requalification se fera a minima et consistera à poser des clôtures neuves et à installer des cages pour la pratique du football.

La dépense subventionnable qui était initialement fixée à 79.387 €HT est donc ramenée à 50.000 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine d'une subvention d'équipement d'un montant ramené à 6.645 € soit 13,29 % de la dépense subventionnable plafonnée à 50.000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

